



BUDGETS PRIMITIFS POUR 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION D'ENSEMBLE	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
a) Généralités.....	4
b) Les principales dépenses et recettes de la section :.....	5
d) Les dotations de l'Etat.	5
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
a) Généralités.....	7
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	7
c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :.....	7
d) Les subventions d'investissements prévues :.....	8
III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATIF.....	8
a) Dépenses :.....	8
b) Rapport recette fiscale et dépenses	9
c) Etat de la dette	9
d) La solvabilité de la commune	9
Annexe : Programme d'investissement 2024 :	10

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et accentuer la politique de désendettement ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la métropole et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

L'ensemble des budgets de la Ville s'élève à la somme de **58 097 052 €** dont :

⇒ BUDGET PRINCIPAL :	36 950 794 €
Comprenant en :	
Section de fonctionnement	22 820 000 €
Section d'investissement	14 130 000 €
⇒ BUDGETS ANNEXES :	21 146 258 €
Dont	
▪ Budget Équatop-La Rabelais	281 272 €
▪ Budget de la ZAC du Bois Ribert	3 388 458 €
▪ Budget de la ZAC Charles de Gaulle	275 721 €
▪ Budget de la ZAC Lande – Ménardièrre – Pinauderie RJM	11 728 914 €
▪ Budget de la ZAC Croix de Pierre	3 346 098 €
▪ Budget de la ZAC Roujolle	2 125 795 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 20 248 506.32 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale correspond à 59.5 % (10 441 833 €) des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 17 540 037 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	22 820 000 €
<i>Dépenses réelles de Fonctionnement</i>	17 540 037 €
Rémunération du personnel	10 441 833 €
Charges à caractère général	4 792 674
Contingents, participations et reversements de produits	1 690 258
Intérêts de la dette	604 865
Charges diverses	10 407
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement</i>	5 279 963 €
Autofinancement	3 950 000
Dotations aux amortissements (DAP)	1 329 963

RECETTES	
FONCTIONNEMENT	22 820 000 €
<i>Recettes réelles de Fonctionnement</i>	22 580 000 €
Impositions locales	12 469 000 €
Reversements de la Métropole	2 265 227
Autres dotations	1 283 907
Dotation Globale de Fonctionnement	574 646
Autres recettes fiscales	1 036 700
Produits des services et recettes diverses	2 619 026
Excédent N-1	2 331 494
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement</i>	240 000 €

Les recettes de fonctionnement :

Budget Principal - Répartition des recettes de fonctionnement							
Compte par chapitre	Nature	Libellé	BP 2023	Total recette par nature	BP 2024	Total recette par nature	Evolution (%)
73	Fiscalité	Produit des 3 taxes	11 610 000	15 178 780	12 469 000	15 770 927	+7,40%
73		Reversement de la TP +DSC (par la Métropole)	2 272 080		2 265 227		-0,30%
73		TLPE, droits de mutation, taxe sur l'électricité	1 296 700		1 036 700		-20,05%
74	DGF	Dotation globale de Fonctionnement	548 000	548 000	574 646	574 646	+4,86%
74	Participations diverses	Autres dotations	1 193 202	1 193 202	1 283 907	1 283 907	+7,60%
70	Autres recettes	Produits des services	1 794 052	2 346 027	1 769 899	2 451 326	-1,35%
75		Autres produits de gestion courante	301 775		436 427		+44,62%
O13		Atténuations de charges	250 200		245 000		-2,08%
76/77	Recettes except. et financières	Recettes except. et financières	0	0	167 700	167 700	
O42	Recettes d'ordre	Amortissement subventions	75 000	75 000	240 000	240 000	+220,00%
OO2	Excédent N-1	Excédent N-1	1 973 991	1 973 991	2 331 494	2 331 494	+18,11%
Total des recettes de fonctionnement			21 315 000	21 315 000	22 820 000	22 820 000	+7,06%

c) La fiscalité

Maintien des taux inchangés pour 2024 au même niveau de 2009.

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,09%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,69 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 14,16 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 12 469 000 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 574 646 € soit une hausse de 4,86 % par rapport à l'an passé, effet de l'évolution de la population et de l'arrêt de l'écrêtement pour la péréquation verticale.

Les dépenses de fonctionnement :

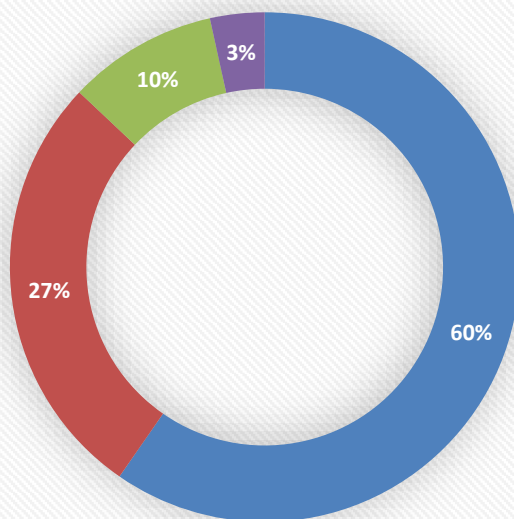
Budget Principal - Répartition des dépenses de fonctionnement				
Compte par chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	ÉVOLU-TION
O11	Charges à caractère général	4 634 985	4 792 674	+3,40%
O12	Masse salariale	10 327 500	10 441 833	+1,11%
65	Contingents, subventions et participations	1 628 239	1 665 258	+2,27%
O14	Reversement de taxes (THLV / Loi SRU)	15 700	25 000	+59,24%
66	Charges financières	494 546	604 865	+22,31%
67/68	Charges exceptionnelles et provisions	32 030	10 407	-67,51%
O42/O23	Autofinancement	4 182 000	5 279 963	+26,25%
Total dépenses de fonctionnement		21 315 000	22 820 000	+7,06%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,06%. Les principales hausses concernent les dépenses d'énergie notamment la fourniture du GAZ + 91 000€, l'intérêt de la dette : bien que notre dette diminue en volume, la hausse des taux observée en 2023 a une incidence de plus de 22% sur ce poste.

Malgré cette augmentation nous restons à un taux moyen très avantageux soit 2,9% pour l'année 2024. (2.66% en 2023)

Aussi une hausse de 1,1% des dépenses du personnel qui s'explique par l'application des mesures salariales intervenues en juillet 2023 et janvier 2024.

Répartitions des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2024



■ Masse salariale ■ Charges à caractère général ■ Contingents, subventions et participations ■ Charges financières

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	
INVESTISSEMENT	15 496 840
<i>Dépenses réelles d'Investissement</i>	9 023 986
Remboursement en capital des emprunts	2 335 000 €
Programme d'investissement	6 688 986 €
Opérations ordre section investissement	80 000 €
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement</i>	240 000 €
<i>Restes à réaliser 2023</i>	1 366 046 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	4 786 808 €

RECETTES	
INVESTISSEMENT	15 496 840 €
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	7 127 899 €
Emprunt prévisionnel	1 800 000 €
Subventions et fonds de concours	1 673 023 €
FCTVA et Taxe d'aménagement	3 654 875 €
<i>Recettes d'ordre d'Investissement</i>	5 359 963 €
Autofinancement	3 950 000 €
Opérations ordre section investissement	80 000 €
Dotation aux Amortis ^t et autres mvts d'ordre	1 329 963 €
<i>Restes à réaliser 2023</i>	3 008 978 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La Ville proposera cette année, un programme d'investissement encore très ambitieux, de 7 millions d'euros:
 - Acquisitions foncières (1,5 M€),
 - 400 K€ pour travaux de rénovation de l'école maternelle de Périgourd,
 - 500 K€ pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'escale
 - 600 K€ en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 1 M€ pour la rénovation et l'extension du centre technique municipal.
 - 233 K€ pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.
 - 150 K€ en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 5.5 M€ à ouvrir pour le réaménagement du centre de loisirs de Mettray.
 - 130 K€ de crédits de paiement pour l'extension du dispositif de vidéo protection.
 - 110 K€ de travaux dans les écoles.
 - 90 K € pour la gestion technique centralisée.
 - 80 K€ pour l'installation de portiques de sécurisation du complexe Guy DRUT
 - 20 k€ en crédits de paiement pour étude dans le cadre d'une autorisation de programme de 2.8 M€ pour la réhabilitation du bâti de l'ancienne école Anatole FRANCE,

Ce programme sera financé par un autofinancement de 2,9 millions d'euros et diverses recettes de 2.1 millions d'euros et un emprunt d'équilibre de 1.8 Millions d'euros soit 500 K€ de désendettement.

L'investissement total en 2024 (ville + compétences métropole) s'élèvera à 8 millions d'euros.

d) Les subventions d'investissements prévues :

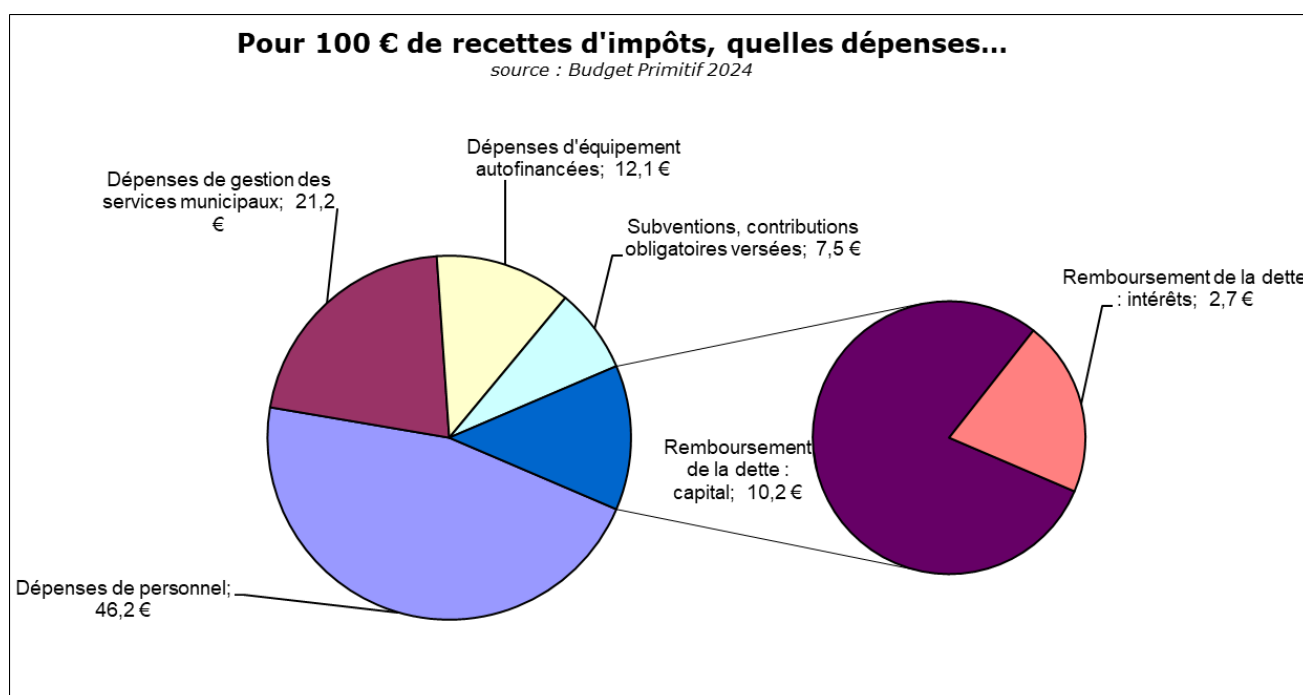
- de la métropole : 1 116 000 € dont 577 000 € de fonds de remplacement du CRST.
- du Département : 200 000 €
- ETAT : 319 000 €

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATIF

a) Dépenses recettes :

		BUDGET PRINCIPAL			
		36 950 794 €			
		Budgets annexes			
		21 146 260 €			
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
22 820 000 €			22 820 000 €		
Dépenses réelles de Fonctionnement			Recettes réelles de Fonctionnement		
17 540 037 €			22 580 000 €		
Dépenses d'ordre de Fonctionnement			Recettes d'ordre de Fonctionnement		
5 279 963 €			240 000 €		
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
14 130 794 €			12 487 862 €		
Dépenses réelles d'Investissement			Recettes réelles d'investissement		
13 810 794 €			7 127 899 €		
<i>dont prog. d'investissement = 6 689 k€</i>			<i>dont emprunt = 1 800 k€</i>		
<i>dont rbt en capital de la dette = 2 335 k€</i>					
Dépenses d'ordre d'Investissement			Recettes d'ordre d'Investissement		
320 000 €			5 359 963 €		

b) Rapport recette fiscale et dépenses



c) Etat de la dette

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 17,2M €.



d) La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

La capacité de désendettement prévisionnelle pour 2024 de Saint-Cyr-Sur-Loire se situera à 3 ans et 6 mois ;

Pour information, la capacité de désendettement est jugée excellente jusqu'à 7 ans.

Annexe : Programme d'investissement 2024 détaillé :

ACQUISITIONS / TRAVAUX	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES Année 2024
<u>I - URBANISME ET CADRE DE VIE</u>	1 915 000,00 €
Programme d'acquisitions foncières - y compris honoraires relevés topographiques	1 500 000,00 €
Programme de démolitions d'immeubles	200 000,00 €
Programme d'espaces verts - parcs et jardins (y compris aménagement d'aires de jeux)	100 000,00 €
Parc de la Perraudière - Réfection allées	30 000,00 €
Réfection place Malraux (fin du programme avec paysagement à la charge de la Ville - cplt marches et habillage bacs))	25 000,00 €
Cimetière République - réhabilitation monuments et tombes	60 000,00 €
<u>II - INFRASTRUCTURES</u>	247 000,00 €
Place de la Liberté - lame d'eau cascade	5 000,00 €
Place de la Liberté - Garde-corps sud église	15 000,00 €
Parking de la Liberté - renforcement mur de soutènement	20 000,00 €
Parking de la Liberté - Grille protection ancien dallot	6 000,00 €
Parking du boulodrome Georges Primault	60 000,00 €
Bornes escamotables - pg Castel	6 000,00 €
Parking provisoire Bd de Gaulle _ bergson	25 000,00 €
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - callebotis arbre	15 000,00 €
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - reprise béton cour	10 000,00 €
VEGETALISATION ECOLES PERIGOURD	60 000,00 €
Cour école Engerand (Panneau écoles, peinture, ...)	25 000,00 €

III - ECLAIRAGE PUBLIC	5 000,00 €
Etude trame noire	5 000,00 €
IV - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	115 000,00 €
Complexe sports et loisirs Guy DRUT : modif voie déchargement Escale	5 000,00 €
Complexe sports et loisirs Guy DRUT : portique poutre + Vinkhaus	80 000,00 €
Boulodrome - Abaissement des mâts, projecteurs LED	30 000,00 €
V- EQUIPEMENTS CULTURELS	30 000,00 €
Programme "l'art dans la rue"	30 000,00 €
VI - BATIMENTS COMMUNAUX	2 395 000,00 €
Bâtiments communaux : travaux en régie et divers travaux d'aménagement ou d'entretien	250 000,00 €
CTM: Extension réfectoire et vestiaires AP 1MILLION	600 000,00 €
Relevé topo des bâtiments	20 000,00 €
Ferme de la Rablais : poursuite de la réhabilitation + Peinture	45 000,00 €
Réfection du mur du parc de la Tour	160 000,00 €
Réhabilitation du centre administratif de l'Hôtel de Ville - Accueil du public 2024)	80 000,00 €
REHAB ECOLE PERIGOURD	400 000,00 €
REHA ANATOLE France AP 2800000	20 000,00 €
réaménagement global du Centre de Loisirs AP 5,5 MILLION	150 000,00 €
Transition énergétique: Etude complexe sportif Guy DRUT mini réseau de chaleur - AP 4,8 M€ 4 ans	200 000,00 €
Transition énergétique: Etude complexe Béchellerie AP 0,9M€	50 000,00 €
Transition énergétique:sous-station gymnase Engerand	90 000,00 €
Transition énergétique: Complexe Guy Drut - ombrières photovoltaïque ap 1/2	250 000,00 €
Transition énergétique: Complexe Guy Drut GTC	80 000,00 €

VIII - MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES	710 330,29 €
Programme d'informatisation des services	89 000,00 €
Acquisition de matériel, outillage et mobilier (y.c. véhicules)	621 330,29 €
CONTRIBUTION AU TITRE DES TRANSFERTS D'INVESTISSEMENT (pour les compétences transférées en voirie, espaces verts, éclairage public, etc.)	1 141 250,00 €
TOTAL GENERAL...	6 698 580,29 €